



fabrique **REL**
RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES

Sollicitation pour la création et l'adaptation de REL francophones

GUIDE 2021

Date limite : 30 juillet 2021



Cette œuvre est mise à
disposition selon les termes de la Licence
Creative Commons Attribution 4.0 International.



Table des matières

1.	PRÉSENTATION de la <i>fabriqueREL</i>	3
2.	POSITIONS de la <i>fabriqueREL</i>	3
	Définition des REL	3
	Licences	4
	Considérations techniques des REL	4
3.	OBJECTIF de la SOLLICITATION de création/adaptation de REL	5
4.	EXIGENCES du PROGRAMME	5
	Clientèles admissibles	5
	Projets admissibles	5
	Conditions d’admissibilité	6
5.	ACCOMPAGNEMENT	6
6.	FINANCEMENT.....	7
	Dépenses admissibles	8
7.	ÉVALUATION des projets.....	8
	Composition du comité de sélection	8
	Critères d’évaluation	8
8.	ÉCHÉANCIER	8
9.	ENGAGEMENTS MUTUELS	9
	Les bénéficiaires	9
	La fabriqueREL	9
10.	Critères d’évaluation	10

1. PRÉSENTATION de la *fabriqueREL*

La *fabriqueREL* (ressources éducatives libres) est un projet conjoint de l'Université de Sherbrooke, de l'Université de Montréal et de l'Université Laval réalisé dans le cadre d'un mandat octroyé par le ministère de l'Enseignement supérieur et du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur. La vision de la *fabriqueREL* se traduit par une conception écoresponsable de la création de matériel éducatif qui s'appuie sur des principes d'enrichissement en continu du matériel servant à l'enseignement et à l'apprentissage, de mutualisation des expertises du personnel enseignant, d'accessibilité aux études grâce à une économie significative du matériel académique et de démocratisation des savoirs et de l'éducation.

Les buts poursuivis par la *fabriqueREL* sont les suivants :

- contribuer à la réalisation du plan numérique en éducation et en enseignement supérieur ;
- véhiculer les valeurs sous-jacentes aux ressources éducatives libres ;
- promouvoir auprès des personnes enseignantes et des établissements d'enseignement supérieur, la création, la promotion et l'utilisation des ressources éducatives libres ;
- renforcer la collaboration des établissements collégiaux et universitaires par des actions nécessitant la complémentarité de leurs ressources ;
- fournir des ressources éducatives libres aux personnes enseignantes ;
- créer, produire et diffuser des ressources éducatives libres ou utiliser et enrichir des ressources éducatives libres existantes ;
- développer la compétence des personnes enseignantes, plus particulièrement et selon le Cadre de référence de la compétence numérique, les dimensions 1 (agir en citoyen éthique à l'ère du numérique) et 4 (développer et mobiliser sa culture informationnelle) ;
- développer l'expertise professionnelle du personnel pédagogique en soutien aux personnes enseignantes.

2. POSITIONS de la *fabriqueREL*

Définition des REL

Selon l'UNESCO, « Les ressources éducatives libres (REL) sont des matériaux d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche appartenant au domaine public ou publiées avec une licence de propriété intellectuelle permettant leur utilisation, adaptation et distribution à titre gratuit ».

On trouve dans cet énoncé l'expression générale des conditions à réunir pour considérer qu'une ressource soit libre. Une autre expression précise des conditions pour reconnaître une ressource comme libre est la réunion des 5R (Wiley, 2014), un ensemble de 5 permissions largement reconnues dans la communauté des REL. Les 5R sont cinq caractéristiques qui déterminent le caractère libre ou non d'une ressource éducative. Ces 5R sont nommés ainsi parce que leur formulation originale en anglais était composée de 5 mots débutant par la lettre R : retain (retenir), reuse (réutiliser), revise (réviser), remix (remixer), redistribute (redistribuer).

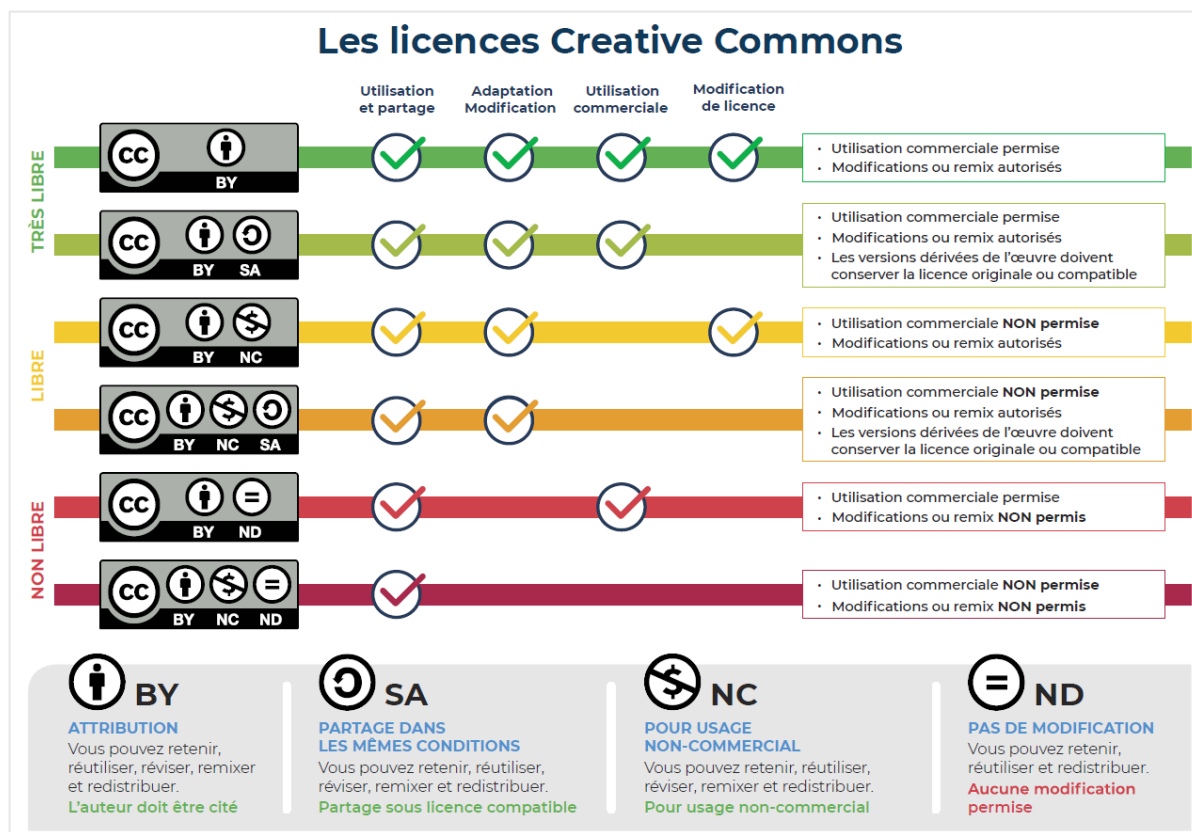
Ainsi, la *fabriqueREL* réaffirme son adoption de la définition de l'Unesco et la précise, selon les travaux de Wiley, en statuant qu'une ressource dite libre est une ressource dont la licence accorde les permissions désignées par les 5R et donc permet nécessairement la modification.

Pour voir des exemples de REL de la *fabriqueREL* : <https://fabriquerel.org/rel-disponibles/>

Licences

La *fabriqueREL* adopte les licences CC comme moyen pour spécifier les permissions accordées pour les œuvres dont elle va soutenir la création. La *fabriqueREL* privilégie les licences CC-BY et CC-BY-SA, mais accepte aussi les licences CC-BY-NC et CC-BY-NC-SA. Pour des cas particuliers où les licences CC ne conviennent pas, comme la publication de logiciels, des licences alternatives plus adaptées pourraient être utilisées (ex. : licence GPL ou BSD pour les logiciels libres).

- **Irrévocabilité des permissions accordées.** Les droits ou permissions accordés par une licence associée à une œuvre ne peuvent plus être retirés par la suite. Il est donc possible de partager une œuvre d'abord avec une licence plus restrictive (en ajoutant la mention NC par exemple) et de réviser plus tard la licence pour accorder davantage de permissions. En revanche, l'inverse n'est pas possible : on ne peut plus retirer des permissions que l'on a précédemment accordées.
- **Respect des 5R.** Seules les licences qui respectent les 5R (retenir, réutiliser, réviser, remixer et redistribuer) peuvent être utilisées pour les REL.



Pour en savoir davantage sur les licences : <https://fabriquerel.org/licences/>

Considérations techniques des REL

Par souci de cohérence, la *fabriqueREL* adopte la position suivante : chaque fois où c'est possible de le faire sans inconvénient majeur, les REL dont la *fabriqueREL* soutient la création et la diffusion sont diffusées avec leur matériel source, ou dans le cas de fichiers trop volumineux (ex. : fichiers sources de projets vidéo ou multimédia), en indiquant comment obtenir ces fichiers originaux. De plus, la *fabriqueREL* privilégie des logiciels libres et des

formats de fichiers ouverts, répandus ou accessibles chaque fois que ce sera possible sans inconvénient majeur. D'autres types de logiciels ou formats pourront être considérés dans les cas où leur emploi est essentiel. Les logiciels propriétaires, mais d'utilisation courante, comme la suite Office par exemple, pourront aussi être considérés.

3. OBJECTIF de la SOLLICITATION pour la création/adaptation de REL

La mission de la *fabriqueREL* est d'offrir au milieu universitaire francophone des ressources éducatives disciplinaires libres, numériques et de grande qualité. En ce sens, l'objectif de la présente sollicitation est de solliciter la contribution des personnes enseignantes des universités québécoises pour construire l'offre de la *fabriqueREL*.

La présente sollicitation vise donc la production de REL disciplinaires par la création de nouveau matériel éducatif libre ou par l'adaptation d'un matériel éducatif libre existant, qu'il s'agisse de ressources pour l'enseignement ou de ressources pour l'apprentissage.

Aucun thème n'est imposé pour la sollicitation 2021. La personne qui présentera un projet devra faire la démonstration de la pertinence de son projet de REL pour l'activité ou les activités pédagogiques visées, pour le programme ciblé ou pour l'appui aux orientations de son département, sa Faculté ou École ou son établissement.

5

4. EXIGENCES du PROGRAMME

Clientèles admissibles

Toutes les personnes enseignantes (professeur.e.s et chargé.e.s de cours) des établissements universitaires du Québec sont invitées à présenter un projet dans le cadre de la présente sollicitation.

Projets admissibles

Pour être admissibles, les projets de REL soumis doivent être numériques et francophones. Ils peuvent être de différents types :

- manuel numérique (matériel de cours, guide de l'étudiant, notes pédagogiques...);
- outils et instruments d'évaluation ;
- série d'exercices ;
- fiches, vidéos, photos ou toutes autres ressources ;
- matériel interactif (simulations, jeux de rôles, bases de données, logiciels...);
- autres.

Pour voir des exemples de REL de la *fabriqueREL* : <https://fabriquerel.org/rel-disponibles/>

Conditions d'admissibilité

Chaque projet doit être présenté via le formulaire « *fabriqueREL – Projet – 2021* » disponible sur le site Web de la *fabriqueREL*, <https://fabriquerel.org/documentation>. La présentation du projet doit respecter les rubriques du formulaire et le nombre de pages (les annexes ne seront pas considérées).

Un maximum de deux projets peut être accordé par établissement.

Pour être recevable, le projet doit respecter les conditions suivantes :

CONDITIONS GÉNÉRALES
démontrer l'expertise de la personne enseignante porteuse du projet (un CV doit être fourni) ;
démontrer un potentiel significatif de production ou d'enrichissement d'une ou de plusieurs REL ;
démontrer un potentiel significatif comme élément de distinction ou de positionnement dans le réseau universitaire québécois et francophone ;
recevoir l'appui formel de la direction de la faculté d'affiliation de la ou des personnes qui proposent le projet, ainsi que l'engagement de cette dernière à favoriser la réalisation du projet ;
être réalisable en 6 à 8 mois (durée estimée).

5. ACCOMPAGNEMENT

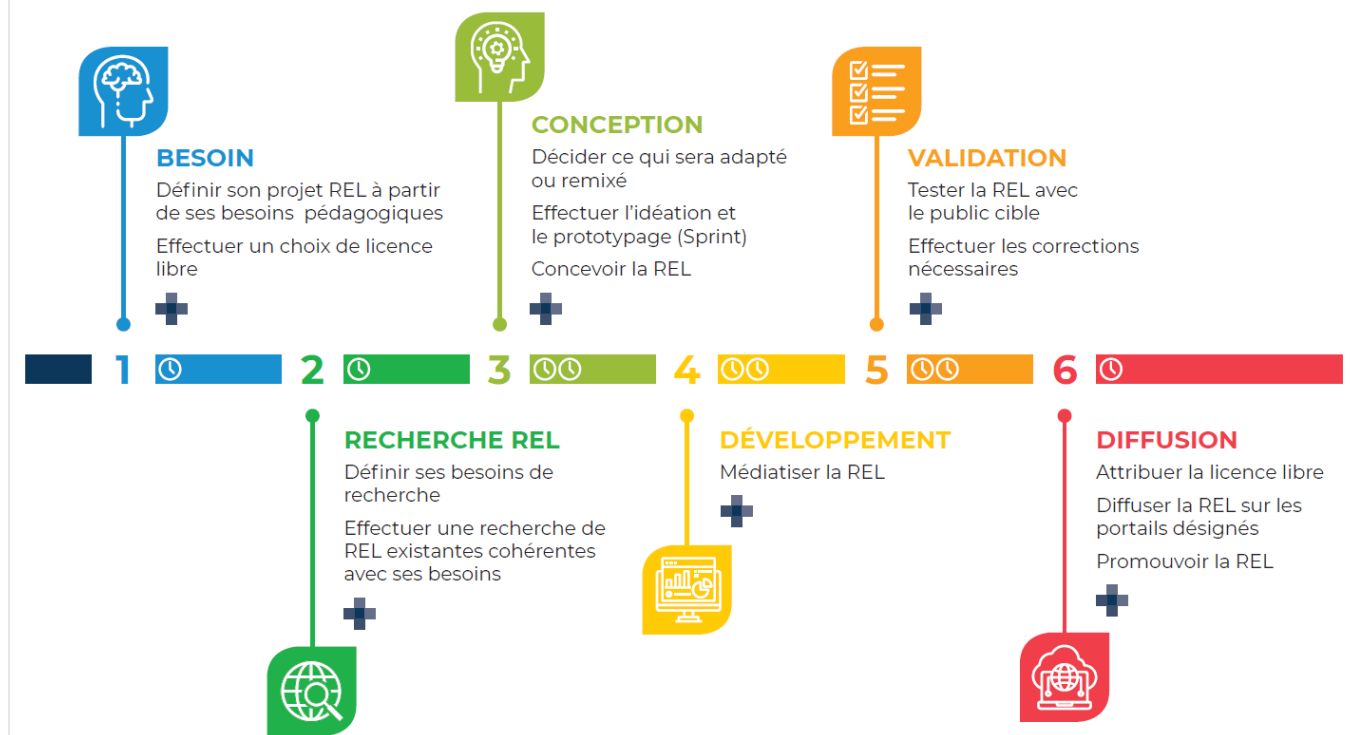
Le récipiendaire profitera de l'accompagnement d'un.e conseiller.e pédagogique et d'un.e bibliothécaire affilié.e.s à la *fabriqueREL*.

Le mandat de ces personnes-ressources est d'apporter l'expertise et le soutien nécessaire dans :

- les choix pédagogiques ;
- la création de la ressource pour que celle-ci intègre les valeurs et les composantes du libre ;
- les considérations technopédagogiques et technologiques, comme le choix des logiciels utilisés, pour éviter des restrictions au libre.

L'accompagnement est structuré selon un parcours de création de REL en 6 étapes. Ce parcours, adaptable au contexte de chaque projet, considère d'une part le besoin et l'objectif pédagogique initial du récipiendaire et d'autre part les particularités du libre. Ces particularités sont : effectuer un choix de licence préliminaire, s'inspirer de ressources libres existantes et voir s'il en existe qui pourraient être adaptées ou remixées, effectuer un choix technologique en fonction des considérations techniques du libre, apposer une licence, diffuser sa REL et en faire la promotion.

● ● ● ● Parcours de création de REL en 6 étapes



Remarque : la 3^e étape du parcours (conception) prévoit la tenue d'un Sprint d'une durée pouvant aller jusqu'à trois jours consécutifs. Inspiré de la méthode *Design Sprint*, cette période d'idéation et de prototypage permet d'explorer le projet à 360 degrés et d'accélérer le processus de création de la ressource. Il se pourrait que le récipiendaire invite un ou deux collègues à se joindre à l'équipe du Sprint pour former une équipe multidisciplinaire comprenant 1 à 3 expert.e.s de contenu, 1 à 2 conseiller.e.s technopédagogique.s et 1 bibliothécaire. À la sortie du Sprint, la ressource devrait être *prototypée*.

L'accompagnement pourrait s'effectuer à distance. Dans ce cas, un déplacement minimal pour la durée du Sprint sera à prévoir. Les frais liés au déplacement devront être couverts par le budget du projet.

Pour en savoir davantage sur le parcours de création de REL : <https://fabriquerel.org/processus-de-creation/>

6. FINANCEMENT

Le financement maximal est de 10 000\$ par projet. Un budget détaillé doit être présenté dans le formulaire de présentation du projet. Suivant l'évaluation faite du projet, le comité de sélection de la *fabriqueREL* se réserve le droit de faire une proposition budgétaire révisée. La personne initiatrice du projet pourra l'accepter ou la refuser. Dans le cas d'un refus du budget révisé, le projet ne pourra être retenu. Ceci n'a de but que d'empêcher un budget de comporter des frais de ressources déjà assumés par la *fabriqueREL* dans ses accompagnements.

Dépenses admissibles

DÉPENSES ADMISSIBLES	DÉPENSES NON ADMISSIBLES
<ul style="list-style-type: none">• Salaires ou honoraires du personnel requis pour la réalisation du projet• Le dégagement d'au plus une charge de travail d'une professeure ou d'un professeur• Les dépenses de location d'équipements informatiques si elles sont justifiées par la nature du projet	<ul style="list-style-type: none">• Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par un membre du personnel enseignant• Toute dépense non justifiée• Les dépenses récurrentes pour assurer la pérennité du projet au terme de ce dernier

7. ÉVALUATION des projets

Composition du comité de sélection

La sélection des projets est effectuée par un comité créé à cette fin. Il est composé d'un des gestionnaires de la *fabriqueREL*, de deux personnes professionnelles (conseiller.e pédagogique et bibliothécaire) affiliées à la *fabriqueREL*, de deux personnes enseignantes issues de deux universités du Québec en excluant les universités partenaires et de deux personnes représentant le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

8

Critères d'évaluation

La sélection des projets se fait en fonction des critères suivants et en fonction de la pondération indiquée :

- qualité pédagogique : 40 %
- impact et collaboration : 40 %
- budget et échéancier : 20 %

Les critères d'évaluation qui seront utilisés par le comité de sélection se trouvent en annexe.

8. ÉCHÉANCIER

Juin 2021	Lancement de la sollicitation
30 juillet 2021 au plus tard	Dépôt des projets
Semaine du 23 août 2021	Communication des résultats de l'évaluation des projets
Septembre 2021	1 ^{er} versement du financement

15 décembre 2021 au plus tard	Rapport d'avancement et livraison d'un prototype avancé
Décembre 2021 suivant le rapport d'avancement	2 ^e versement du financement
31 mars 2022 au plus tard	Livraison de la REL
Avril 2022	Rapport final et reddition de comptes
Mai 2022	Diffusion de la REL

9. ENGAGEMENTS MUTUELS

Les récipiendaires

Les récipiendaires s'engagent à :

- se conformer à la Loi sur le droit d'auteur dans la REL créée ou adaptée ;
- se conformer aux exigences de l'encadrement pédagogique, technique et administratif fourni par la fabriqueREL ;
- produire une REL qui répond aux normes de développement de par la fabriqueREL ;
- doter leur REL d'une licence CC, ou licence similaire, qui accorde les permissions désignées par les 5R (retenir, réutiliser, réviser, remixier et redistribuer) : CC-BY, CC-BY-SA, CC-BY-NC et CC-BY-NC-SA ;
- rendre disponible le matériel source ;
- recourir à des logiciels et des formats de fichiers ouverts, répandus ou accessibles et chaque fois que ce sera possible sans inconvénient majeur.

9

La fabriqueREL

La fabriqueREL s'engage à :

- fournir aux enseignants l'encadrement pédagogique, technique et administratif nécessaire tout au long des étapes de la production du matériel ;
- fournir les normes de développement et proposer des modalités de fonctionnement ;
- diffuser les REL créées ou adaptées ainsi que leur matériel source ou, dans le cas de fichiers trop volumineux (ex. : fichiers sources de projet vidéo ou multimédia), indiquer comment obtenir ces fichiers originaux ;
- verser aux récipiendaires le financement obtenu selon les modalités prévues à cette sollicitation.

10. Critères d'évaluation

QUALITÉ PÉDAGOGIQUE (40 %)

1. La personne ENSEIGNANTE a les APTITUDES pour mener à bien le projet.

- Elle a l'expertise disciplinaire appropriée.
- Elle a des connaissances ou expériences en design pédagogique pouvant contribuer à la qualité du projet.
- Elle a déjà diffusé sous licence libre du matériel pédagogique imprimé ou numérique.

2. La CLIENTÈLE visée et le BESOIN pédagogique sont bien CERNÉS.

- La clientèle visée (enseignante ou étudiante) est suffisamment détaillée pour aider à la réalisation du projet.
- La description du besoin pédagogique est précise et repose sur des lacunes ou des problèmes réels et importants quant à l'enseignement et/ou à l'apprentissage.

3. Le PROJET est bien DÉFINI et les QUALITÉS PÉDAGOGIQUES du projet sont bien DÉMONTRÉES.

- La description du projet est claire et comporte tous les éléments nécessaires à sa compréhension.
- L'approche pédagogique du projet satisfait le besoin ciblé d'une manière innovante.
- La description du projet met en évidence un alignement pédagogique qui permet de combler le besoin exprimé.
- La description du projet inclut une composante sur sa pérennité.

IMPACT et COLLABORATION (40 %)

4. IMPACT sur les PRATIQUES et USAGES PÉDAGOGIQUES.

- Les impacts anticipés sur l'apprentissage ou sur les pratiques d'enseignement sont réalistes et significatifs.
- Le potentiel d'adoption par d'autres enseignants est grand.
- Le projet se démarque dans le réseau universitaire québécois et francophone par un élément distinctif.

5. FACILITÉ de RÉUTILISATION.

- Le contenu sera élaboré de manière à promouvoir l'adaptation, le remixage, la réutilisation et la redistribution des parties constituantes de la ressource (granularité).
- Le projet prévoit une documentation à l'intention des enseignants (fiche d'utilisation).
- Le traitement médiatique est cohérent au regard des objectifs pédagogiques du projet.
- Le choix technologique permet facilement l'adaptation et la réutilisation par d'autres enseignants.

BUDGET et ÉCHÉANCIER (20 %)

6. Le PLAN D'ACTION est ADÉQUAT...

- au regard de l'ampleur des travaux à réaliser et de leur complexité.
- au regard des personnes impliquées.
- au regard de la durée estimée du projet.
- au regard des coûts de production.